**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL
Etat de Vaud

Gymnase d'Echallens : la commission adopte à l'unanimité trois décrets permettant l'avancée du projet

La commission ad hoc chargée de l'examen de l'exposé des motifs et projet de décrets a préavisé favorablement les trois volets financiers de cette future construction sur la commune d'Echallens : un premier décret abrogeant le décret accordé par le Conseil d'Etat en 2018 (5,05 millions) pour financer l'acquisition d'un terrain (site des Trois Sapins), un deuxième accordant un crédit d'investissement (6,36 millions) pour financer l'acquisition d'un terrain de remplacement (site Court-Champs) et un troisième accordant un crédit d'étude (5,8 millions) pour financer les études relatives à la construction du gymnase.

En raison de la croissance démographique marquée dans le canton et pour faire face à l'afflux de gymnasiens, le Conseil d'Etat a dû revoir sa planification de construction de nouveaux gymnases. Alors que les extensions des sites des gymnases de Burier et de la Broye sont prévus pour 2021, le gymnase d'Echallens devrait voir le jour en deux temps : ouverture partielle en 2024 puis complète en 2025. Initialement prévu sur le site des Trois-Sapins et au terme d'une étude de faisabilité d'implantation, il a été décidé, pour des questions d'affectation du sol et des problèmes de coûts de mobilité, de s'orienter vers un nouveau site plus proche de la gare du LEB, en l'occurrence celui de Court-Champs.
Réunie en visioconférence en raison de la crise sanitaire, la commission a analysé de manière détaillée les trois décrets précités qui doivent permettre de concrétiser le projet dans les délais impartis. Outre les questions financières, les commissaires se sont notamment intéressés : au choix du nouveau site, aux standards de surfaces (qui prévoient une augmentation des surfaces de certaines classes), aux questions de mobilité, à la mise à disposition du bâtiment en deux temps, aux taux d'adhésion aux études gymnasiales des jeunes selon les régions, à la mise en place d'infrastructures (terrains de sport, places de parc, etc.) ou encore aux relations qu'entretient le Canton avec la commune d'Echallens dans le cadre de ce dossier complexe.
A l'issue d'un débat nourri, tenu à distance, la commission s'estime satisfaite des informations reçues, tant sous l'angle politique que technique, et invite le Grand Conseil à confirmer son préavis positif sur ces trois décrets.

Le rapport de la commission sur cet objet sera établi prochainement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 avril 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT
Anne-Laure Métraux-Botteron, Présidente de la commission